

E-MAIL : [MARLANNE.MAIRIE@WANADOO.fr](mailto:MARLANNE.MAIRIE@WANADOO.fr)  
Site de la Mairie : [www.flavy-le-martel.fr](http://www.flavy-le-martel.fr)

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 27 septembre 2022 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Étaient présents :** M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE – Mme GRAS - M. BAS – Mme OUDELET – Mme VIOT - M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – M. DECLERCK - Mme LEMARCHAND - M. ROBINET – M. VAN ISACKER - M. LOBBE – Mme GREHAN – M. PETITNIOT – M. FAUQUEMBERGUE.

**Était Absent :** Mme LABOURO-RAUH

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

---

## Ordre du jour

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur TRICOTEAUX Denis a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend la parole pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la modification de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage public.

Les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 20 juin 2022

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

### 3. Démission de Madame PATTE Marie-Claude et installation de Monsieur PETITNIOT Joël en qualité de conseiller municipal

### 4. Démission de Monsieur BOLLENGIER Miguel et installation de Monsieur FAUQUEMBERGUE Jean-François en qualité de conseiller municipal

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur PETITNIOT Joël et de Monsieur FAUQUEMBERGUE Jean-François dans leur nouvelle fonction de conseiller municipal en remplacement de Madame PATTE Marie-Claude et de Monsieur BOLLENGIER Miguel.

## **5. Remplacement de deux conseillers municipaux démissionnaires au sein de plusieurs commissions municipales**

Le Conseil Municipal procède à l'intégration de nouveaux conseillers municipaux dans les commissions municipales suivantes :

- Monsieur PETITNIOT Joël : Commission n° 2 « Voirie »
- Monsieur FAUQUEMBERGUE Jean-François : Commission n° 7 « Commerce – Artisanat – Associations »
- Madame DUBOIS Christine : Commission n° 3 « Vie scolaire – Animation – Jeunesse -Sport »
- Monsieur LOBBE Joël : Commission n° 5 « Bâtiments »

## **6. Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Collège Jacques PREVERT suite à la démission de Monsieur BOLLENGIER Miguel**

Monsieur ABRAHAM Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint est désigné, à l'unanimité, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Collège Jacques PREVERT.

## **7. Désignation d'un délégué titulaire de l'Association « Mémoires du Canton » suite à la démission de Monsieur BOLLENGIER Miguel**

Après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur LEFEVRE Régis, le Conseil Municipal décide de modifier l'ordre des délégués et de nommer à l'unanimité Madame HOUDARD Céline, délégué titulaire et Monsieur LEFEVRE Régis en qualité de délégué suppléant de l'Association « Mémoires du Canton ».

## **8. Désignation d'un membre du Conseil Municipal en qualité de représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association d'Animation Communale suite à la démission de Monsieur BOLLENGIER Miguel**

Monsieur TRICOTEAUX Denis, Conseiller Municipal, est élu à l'unanimité, commissaire aux comptes au sein du conseil d'administration de l'Association d'Animation Communale.

## **9. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours**

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le Conseil Municipal décide de nommer à l'unanimité Monsieur BAS Jean-Pierre, 5<sup>ème</sup> Adjoint, en qualité de conseiller « correspondant – incendie et secours ».

## **10. Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 décembre 2016 de modernisation de justice du XXI<sup>ème</sup> siècle prévoit que certains recours contentieux peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion. Il annonce les bénéfices multiples de ce système pour la collectivité et pour les agents (plus rapide – moins onéreux et plus humaine qu'un jugement du tribunal).

Le Conseil Municipal approuve le dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au Centre de Gestion de la fonction publique et territoriale de l'Aisne.

## 11. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Année scolaire 2021 – 2022

### \* Ecole Résidence de la Ville de CHAUNY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité de CHAUNY a adressé la liste des élèves domiciliés à FLAVY-LE-MARTEL fréquentant l'école Résidence de CHAUNY pour l'année scolaire 2021 – 2022.

3 élèves résidant à FLAVY-LE-MARTEL ont fréquenté le dispositif ULIS de cet établissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de prendre en charge la participation s'élevant à 848,35 €. Celle-ci sera prélevée sur l'article 6288 du budget 2022.

## 12. Modification du temps de travail d'un emploi permanent et non permanent à temps non complet

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une délibération modifiant la durée hebdomadaire du temps de travail de 27 h à 25 h de deux postes d'Adjoint Technique Territorial (1 agent permanent et 1 agent non permanent).

## 13. Fournitures scolaires et frais de piscine des élèves d'ANNOIS – Année scolaire 2021 – 2022

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Commune d'ANNOIS, d'une part, le règlement de la somme de 712,80 € correspondant au remboursement des frais de fournitures scolaires de 16 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire de FLAVY-LE-MARTEL au cours de l'année scolaire 2021 – 2022, et d'autre part, le règlement d'une somme de 110,88 € au titre des frais de piscine (participation au coût du transport du bus).

## 14. Contrats d'Assurances Multirisques et risques statutaires de la Commune

La Commune est assurée auprès de la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) au titre de son contrat d'assurance « Multirisques » (responsabilités générales – dommages aux biens – protection juridique – véhicule à moteur) et de son contrat « risques statutaires » pour le personnel communal.

Les contrats arrivant à échéance le 31/12/2022, une négociation auprès de différentes compagnies a été menée (GROUPAMA NORD EST, 51721 REIMS Cedex – AXA 02100 SAINT-QUENTIN – GAN 02520 FLAVY-LE-MARTEL et enfin la SMACL en partenariat avec le crédit agricole intervenant en qualité de courtier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition de la commission « Finances – MAPA » de retenir les propositions présentées par la compagnie SMACL Assurances pour le contrat d'assurance « Multirisques » ainsi que celui des « risques statutaires » du personnel communal comprenant les garanties énoncées ci-après avec prise d'effet au 01 janvier 2023 :

### Contrat « Multirisques »

- Dommages aux biens
- Dommages causés à autrui-défense
- Juripacte et protection fonctionnelle (protection juridique)
- Véhicule à moteur
- Auto-collaborateur

moyennant une cotisation annuelle de 8 237,37 € T.T.C.

## Contrat « Risques Statutaires » du personnel communal

Agents CNRACL : Taux de cotisation = 7,08 % avec franchise de 10 jours par arrêt en congé de maladie ordinaire

Agents IRCANTEC : Taux de cotisation = 1,50 % avec franchise de 10 jours par arrêt en congé de maladie ordinaire

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec la compagnie SMACL Assurances.

## 15. Rénovation de l'éclairage public 150 W en LED et suppression en alternat d'un point sur deux

L'USEDA a réalisé une étude de projet de rénovation de l'éclairage public en LED ainsi que la suppression en alternat d'un point sur deux.

Le coût de cette opération s'élève à 103 228,29 € H.T, la contribution financière de la Commune étant fixée à 67 057,05 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce projet.

## 16. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à la suppression des postes d'agent de maîtrise (35h) et d'adjoints techniques territoriales (24 h et 21h) validée par le Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne en date du 21 juin dernier, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

## 17. Décision Modificative n° 2

L'Assemblée adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire proposée ci-dessous :

### \* Section de fonctionnement

Dépenses	
Article 022 « Dépenses imprévues »	- 15 000 €
Article 65548 « Contingent et participations obligatoires »	
« Autres contributions »	+ 15 000 €

## 18. Demande de subvention A.P.V – Année 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la présentation du dossier de demande de subvention « Aménagement du carrefour RD 937 – RD 810 pour la création d'un accès à la future caserne SDIS au titre de l'Aisne Partenariat Investissement pour l'année 2022.

## 19. Acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée A 1536 – Détermination du prix d'achat

La Commune souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1536 afin de créer un chemin d'accès plus important pour faciliter le passage des services de collecte des déchets et des services de secours dans la ruelle du temple.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition de la commission municipale « Finances - MAPA" de retenir le prix de 5 € le M<sup>2</sup> pour l'acquisition de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette affaire.

## 20. Modalités de fonctionnement du service d'éclairage public – Modification de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune envisage de modifier les modalités de fonctionnement du service d'éclairage public compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Il donne la parole à Monsieur BAS Jean-Pierre, 5<sup>ème</sup> adjoint, chargé de faire réaliser, par les services de l'USEDA, deux études portant sur la modification de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage public.

Celles-ci ont démontré :

	Temps annuel de fonctionnement	Dépenses totales annuelles	Economie annuelle	Maintenance annuelle
<b>1<sup>ère</sup> étude :</b> Allumage de l'éclairage de 5 heures jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit jusqu'à 22 heures 30 tous les jours de la semaine	1 913 h	21 371,70 € *	9 197,18 €	10 463,95 €
<b>2<sup>ème</sup> étude :</b> Allumage de l'éclairage de 6 heures jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit jusqu'à 22 heures tous les jours de la semaine	1 415 h	16 597,32 €	13 971,56 €	9 591,75 €

\* Selon les tarifs en vigueur à ce jour.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour (M. JULIEN – M. ABRAHAM – M. BAS – M. DECLERCK – Mme VIOT – M. ROBINET – Mme OUDELET – M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme DUBOIS) et 8 voix contre (Mme LEMARCHAND – Mme HOUDARD – Mme GREHAN – M. FAUQUEMBERGUE – M. VAN ISACKER – Mme GRAS – M. LEFEVRE – M. TRICOTEAUX) de retenir la première étude visant à allumer l'éclairage public de 5 heures jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit jusqu'à 22h30 tous les jours de la semaine.

Monsieur VAN ISACKER Eric s'interroge sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet « d'autoconsommation individuelle » pour l'ensemble des bâtiments communaux qui permettrait de réduire les factures d'énergie.

Monsieur le Maire invite M. VAN ISACKER et M. BAS à travailler collégalement sur ce projet.

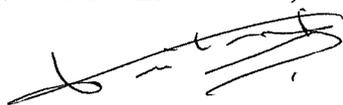
## Informations diverses

Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciement adressé par M. LEFEVRE Régis aux membres du Conseil Municipal pour les témoignages de sympathie manifestés lors du décès de Monsieur LEFEVRE Jacques.

# Questions d'initiatives

- **M. Régis LEFEVE** : - adresse ses remerciements à Monsieur TRICOTEAUX Denis et Madame LEMARCHAND Caroline pour leur soutien lors de la traditionnel fête patronale (tenue de la buvette) ;  
- témoigne de son inquiétude face au manque de volontaires lors des manifestations communales et constate un désengagement dans le monde du bénévolat.
- **Mme Delphine GRAS** : - rappelle que les membres des diverses commissions ne pouvant être présents aux réunions, doivent prévenir le président de leur absence ;  
- projette de réduire les illuminations de Noël afin de réduire la consommation d'énergie.
- **M. Eric VAN ISACKER** : - évoque la possibilité d'obtenir un compte-rendu des diverses commissions ;  
- signale la présence d'un écoulement d'eau dans le local des toilettes du stade municipal  
—————► Monsieur BAS Jean-Pierre, 5<sup>ème</sup> adjoint en prend note.  
La mise en place d'un règlement intérieur de mise à disposition du stade municipal pour les associations est envisagée. Ce document permettra une meilleure cohésion entre les différents utilisateurs du stade municipal.
- **M. Joël LOBBE** : - réitère les propos de Monsieur LEFEVRE Régis concernant le manque de bénévoles aux divers événements organisés par la collectivité (fête nationale du 14 juillet) ;  
- indique que le repas des aînés offert par la Municipalité a été apprécié par un grand nombre de séniors.
- **Mme HOUDARD Céline** : - s'interroge sur la présence hebdomadaire d'une poubelle de rue placée en permanence sur le trottoir rue du Petit Détroit  
—————► le Garde Champêtre se chargera d'informer la personne concernée ;  
- constate que divers véhicules stationnent dans l'espace enherbé du lotissement Pré de la Justice.
- **Mme Caroline LEMARCHAND** : - fait part que l'association du Tennis-Club souhaite avoir accès au portail qui mène au terrain.  
Réponse de Monsieur le Maire : une clé est à disposition en mairie.
- **M. Jean-Pierre BAS** : - signale l'achèvement des travaux concernant le remplacement des menuiseries (côté parking) et du système de chauffage à l'école Joseph PARADIS. Les opérations ont été réalisées par l'entreprise S.E.C.I Rénovation 80240 ROISEL et l'entreprise BOUTROY – CHARALAMBOUS 02800 VERSIGNY pendant la dernière quinzaine du mois d'Août 2022 ;  
- adresse ses remerciements au personnel technique pour le travail accompli dans les écoles durant la période de Juillet – Août.
- **M. Hervé ABRAHAM** : - porte à la connaissance l'analyse financière simplifiée de l'année 2021 établie et présentée par Monsieur Benjamin DINTHILAC, Conseiller aux Décideurs Locaux (interlocuteur entre la trésorerie et la commune) ;  
Il expose que la collectivité dispose d'une capacité d'autofinancement (CAF) correcte mais constate une légère baisse par rapport aux exercices précédents. Il considère qu'il serait nécessaire d'être vigilant sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice comptable 2023 dans la mesure où une baisse des dotations de l'Etat est constatée chaque année ;  
- soulève la possibilité d'envisager un tour de rôle à propos de l'organisation des cérémonies patriotiques mutualisées.

Le Secrétaire de séance,

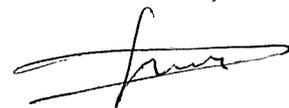


Denis TRICOTEAUX



Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 17 octobre 2022

Le Maire,



Patrick JULIEN